PROJET DE LOI

rejeté

SÉNAT

le 18 décembre 1972.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1972.

Le Président, Signé: Alain POHER.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4º législ.): 2708, 2732 et in-8° 713.

Sénat: 116 et 139 (1972-1973).